

COMMUNE DE LEZARDRIEUX (22 740)

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 FEVRIER 2026 À 17 HEURES 00

PROCES VERBAL

Présents : M. PARANTHOËN Henri, Mme LE COQ Annyvonne, M. ANDRE Yanick, Mme LE BRIAND Fabienne, M. MENOUE Laurent, M. GUILLOU Loïc, Mme HERVO Claudine, Mme BLONDEL Christine, M. JUMEL Yoann, Mme CONAN Amélie, Mme CHEREL Jeanne, Mme GUILLOU Catherine (arrivée à 17h53)

Représentée : Mme GUILLOU Catherine par procuration à Mme LE COQ Annyvonne jusqu'au point 17

Absent : /

Secrétaire de séance : M. Yanick ANDRE

Date d'envoi de la Convocation : 19 Février 2026

M. le Maire a procédé à l'appel des membres du conseil municipal. Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 Février 2026
- 3- SDE : rénovation de foyers lumineux fonctionnels et d'un foyer pollution lumineuse dans le cadre du fond vert
- 4- SDE : rénovation de l'éclairage : remplacement d'un mât : **point ajouté à l'ordre du jour**
- 5- Aménagement des cours de l'école Paul Le Flem : modification de la délibération n°2026-02-11 du 12 février 2026 : : **point ajouté à l'ordre du jour**
- 6- Voirie : Cession d'un délaissé communal rue de Kerarzol : **point ajourné**
- 7- Port de plaisance : bureaux dans la maison de la mer : attribution des bénéficiaires
- 8- Port de plaisance : appel à manifestation concurrent d'intérêt public du domaine public maritime pour un terrain nu
- 9- Port de plaisance : convention d'amodiation avec la SARL « LES 4L »
- 10- Port de plaisance : convention d'occupation de domaine public pour une activité de restauration
- 11- Espace de travail partagé : présentation des budgets
- 12- Espace de travail partagé : approbation du compte de gestion
- 13- Espace de travail partagé : compte administratif 2025
- 14- Espace de travail partagé : affectation des résultats
- 15- Espace de travail partagé : budget primitif 2026
- 16- Commerce de Kermouster : présentation des budgets
- 17- Commerce de Kermouster : approbation du compte de gestion
- 18- Commerce de Kermouster : compte administratif 2025
- 19- Commerce de Kermouster : affectation des résultats
- 20- Commerce de Kermouster : subvention de fonctionnement 2026
- 21- Commerce de Kermouster : budget primitif 2026
- 22- Taux d'imposition 2026
- 23- Budget Caisse des Ecoles : subvention de fonctionnement 2026
- 24- Budget CCAS : subvention de fonctionnement 2026

- 25- Budget principal : présentation des budgets
- 26- Budget principal : approbation du compte de gestion
- 27- Budget principal : compte administratif 2025
- 28- Budget principal : affectation des résultats
- 29- Budget principal : budget primitif 2026
- 30- Budget Port de Plaisance : présentation des budgets
- 31- Budget Port de Plaisance : approbation du compte de gestion
- 32- Budget Port de Plaisance : compte administratif 2025
- 33- Budget Port de Plaisance : affectation des résultats
- 34- Budget Port de Plaisance : budget primitif 2026
- 35- Informations
- 36- Questions diverses
- 37-

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de désigner M. Yanick ANDRE secrétaire de séance.

M. le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

* SDE : rénovation de l'éclairage public : remplacement d'un mât

* Aménagement des cours de l'école Paul Le Flem : modification de la délibération n°2026-02-11 du 12 février 2026

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

M. le Maire propose d'ajourner un point à l'ordre du jour :

* Voirie : cession d'un délaissé communal rue de Kerarzol

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'ajourner ce point.

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2026.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 12 Février 2026.

Les membres du conseil municipal valident cette proposition à l'unanimité.

3. DELIBERATION 2026-03-19 : SDE : RENOVATION DE FOYERS LUMINEUX FONCTIONNELS ET D'UN FOYER POLLUTION LUMINEUSE DANS LE CADRE DU FONDS VERT

Rapporteur : M. ANDRE Yanick, Adjoint au Maire

Dans le cadre du programme « Fonds vert », l'Etat souhaite orienter des financements pour accélérer la sobriété énergétique et la modernisation des infrastructures sur notre territoire.

En accord avec la Préfecture des Côtes d'Armor et la DDTM, c'est le SDE qui est porteur des projets en tant que maître d'ouvrage de l'éclairage public, au bénéfice des collectivités costarmoricaines.

Compte tenu de la somme allouée et des critères d'éligibilité définis par l'Etat, la priorité est donnée à la rénovation des lanternes de plus de 35 ans et des foyers responsables de la pollution lumineuse.

Pour la commune de Lézardrieux, le projet concerne la rénovation de 34 foyers fonctionnels et d'un foyer pollution lumineuse qui correspondent à ces critères présentés par le SDE des Côtes d'Armor, pour un montant estimatif de 28 860,00€ TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais maîtrise d'ingénierie) qui s'inscrit dans ce programme Fonds Vert.

Notre commune ayant transféré la compétence de l'éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 d'un montant de 12 915.75€, montant calculé sur la base de la facture entreprise affecté du coefficient moyen du marché, augmenté de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé un ou plusieurs acomptes et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Vu l'avis favorable de la commission plénière du 23 février 2026,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'approuver le projet de rénovation de 34 foyers fonctionnels et d'un foyer pollution lumineuse présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 28 860€ TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).**
- ✓ **D'inscrire la participation de 12 915.75 € au budget de la commune,**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

4. DELIBERATION 2026-03-20 : SDE : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : REMPLACEMENT D'UN MÂT : POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR

Rapporteur : M. ANDRE Yanick, Adjoint au Maire

Le projet d'éclairage public concerne la rénovation EP pour le remplacement d'un mât (lié au dossier pollution lumineuse) sur le parking du square du Souvenir, présenté par le SDE des Côtes d'Armor pour un montant de 1 800,00€ TTC, coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie.

Notre commune ayant transféré la compétence de l'éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 d'un montant de 1083.33€, montant calculé sur la base de la facture entreprise affecté du coefficient moyen du marché, augmenté de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé un ou plusieurs acomptes et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Vu l'avis favorable de la commission plénière du 23 février 2026,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'approuver le projet de remplacement d'un mât présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 800€ TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).**
- ✓ **D'inscrire la participation de 1 083.33 € au budget de la commune,**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

5. DELIBERATION 2026-03-21 : AMENAGEMENT DES COURS DE L'ECOLE PAUL LE FLEM : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT : MODIFICATION DE LA DELIBERATION n°2026-02-11 : POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR

Rapporteur : M. Yoann JUMEL

M. JUMEL rappelle que, dans le cadre de l'aménagement des cours d'école, le conseil municipal a validé par délibération n°2026-02-11 le 12 février 2026 l'offre de l'entreprise Manutan Collectivités pour un montant de 25 770.92€ HT.

Le devis ayant été réajusté afin de prendre en compte les frais de contrôle des infrastructures, il est nécessaire de valider l'offre de l'entreprise Manutan Collectivités et de mettre à jour le plan de financement prévisionnel comme suit :

OPERATION	COÛT HT	SUBVENTION ANS	MONTANT SUBVENTION	AUTO FINANCEMENT
Dépenses installations sportives (buts de basket, buts multisports, poteaux et filets de badminton, billodrome, marquage au sol)	17 766.25 €	49,53%	8 799.62 €	8 966.63 €
Dépenses mobilier urbain	8 004.67 €	0.00%		8 004.67 €
TOTAL	25 770.92 €		8 799.62 €	16 971.30 €

Il est rappelé que les poteaux de badminton ont déjà été acquis en 2025, pour un montant de 2 291,33 € HT.

Vu la délibération n°2024-05-55 du conseil municipal en date du 13 juin 2024 sollicitant une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport,

Vu la demande de subvention transmise le 14 avril 2025,

Vu le courrier de la Préfecture en date du 25 novembre 2025,

Vu l'avis favorable de la commission plénière du 9 février 2026,

Vu la délibération n°2026-02-11 du 12 février 2026,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **De valider l'offre de l'entreprise Manutan Collectivités pour un montant de 23 479.59€ HT**
- ✓ **De mettre à jour le plan de financement présenté ci-dessus**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

6. VOIRIE : CESSION D'UN DELAISSE COMMUNAL RUE DE KERARZOL : POINT AJOURNE

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire informe que le propriétaire du 6, rue de Kerarzol propose d'acquérir un délaissé communal d'environ 150 m² jouxtant sa parcelle.

Les éléments nécessaires à la prise de décision n'étant pas complets, M. le Maire propose d'ajourner ce point.

7. DELIBERATION 2026-03-22 : PORT DE PLAISANCE : ATTRIBUTION DES BUREAUX DE LA MAISON DE LA MER

Rapporteur : M. JUMEL Yoann, Conseiller délégué en charge du port de plaisance

M. JUMEL rappelle qu'un appel à manifestation d'intérêt public d'une durée d'un mois a été lancé concernant deux locaux à usage de bureaux. Ces deux bureaux vont se libérer au Port de Plaisance, dans le bâtiment de la Maison de la Mer.

Une candidature a été reçue pour les deux bureaux de 18,10m² et de 14,40m² : il s'agit de Mme SOMMITZ-PROVOST Katoucha qui souhaite ouvrir son entreprise de réparation de voiles et selleries de marine ainsi que toute activité de couture à compter du 2 mars 2026.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-01-04 en date du 15 janvier 2026 approuvant le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt public pour un local de 18,10 m²,

Vu la délibération n°2026-01-05 en date du 15 janvier 2026 approuvant le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt public pour un local de 14,40 m²,

Vu l'avis favorable de la commission du port du 24 février 2026,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'attribuer le contrat de mise à disposition d'une emprise du domaine public portuaire non constitutive de droits réels pour un bureau de 14,40m² à Mme SOMMITZ-PROVOST Katoucha pour une durée de 5 ans ;**
- ✓ **D'attribuer le contrat de mise à disposition d'une emprise du domaine public portuaire non constitutive de droits réels pour un bureau de 18,10m² à Mme SOMMITZ-PROVOST Katoucha pour une durée de 5 ans ;**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

8. DELIBERATION 2026-03-23 : PORT DE PLAISANCE : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENT DU DOMAINE PUBLIC MARITIME POUR UN TERRAIN NU

Rapporteur : M. Yoann JUMEL, Conseiller délégué en charge du port de plaisance

M. Yoann JUMEL rappelle que le Conseil Municipal avait décidé, par délibération n°2025-04-46 en date du 10 avril 2025 et délibération n°2025-09-88 en date du 11 septembre 2025, de lancer un appel à manifestation d'intérêt public pour un terrain nu de 1100 m², sur le port de plaisance de Lézardrieux, anciennement utilisé par l'entreprise « Gautschi », l'ancien local ayant été déconstruit.

Le dernier appel à manifestation d'intérêt public courait jusqu'au 31 décembre 2025. Une candidature spontanée a été reçue en mairie le 13 février 2026.

Afin de pouvoir étudier cette candidature, il est nécessaire de republier un appel à manifestation d'intérêt concurrent du domaine public maritime durant 14 jours.

La commission portuaire sera chargée de suivre cet appel à manifestation d'intérêt, d'examiner les projets des candidats, puis de proposer à Monsieur le Maire un candidat, conformément aux critères prédéfinis.

Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu l'avis favorable de la Commission Portuaire du 20 Mars 2025,
Vu la délibération n°2025-04-46 en date du 10 avril 2025 ;
Vu la délibération n°2025-09-88 en date du 11 septembre 2025 ;
Vu la commission portuaire du 24 février 2026,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'approuver la mise en concurrence d'un appel à manifestation d'intérêt d'une durée de 14 jours, en vue de la mise à disposition d'un terrain nu de 1100 m² sur le port de plaisance suivant le cahier des charges ci-joint ;**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

9. PORT DE PLAISANCE : CONVENTION D'AMODIATION AVEC LA SARL « LES 4 L »

Rapporteur : M. Yoann JUMEL, Conseiller délégué en charge du port de plaisance

M. JUMEL informe que, dans le cadre de la reprise du bar restaurant sur le port de plaisance, une convention d'amodiation a été signée avec la SARL « LES 4L » représentée par M. LE BREC Mickaël pour une durée de 12 ans.

10. PORT DE PLAISANCE : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UNE ACTIVITE DE PETITE RESTAURATION

Rapporteur : M. JUMEL Yoann, Conseiller délégué en charge du port de plaisance

M. JUMEL informe qu'un arrêté de voirie a été pris afin de permettre l'installation d'un container sur le port de plaisance permettant l'activité du bar-restaurant, et ce jusqu'à la réalisation des travaux sur le bâtiment.

11.ESPACE DE TRAVAIL PARTAGE : PRESENTATION DES BUDGETS

Rapporteur : Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

Mme LE COQ informe que les budgets sont presque identiques aux budgets de l'année précédente.

Mme LE COQ présente le budget annexe « Espace de travail partagé » :

Section de fonctionnement :

DEPENSES

Chapitres		BP 2025	CA 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	3 497,24 €	2 642,65 €	3 797,24 €
012	Dépenses de personnel	0,00 €	0,00 €	2 200,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68	Dotations et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
O23	Virement à la section d'investissement	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
O42	Virement d'ordre entre sections	7 002,76 €	7 002,76 €	7 002,76 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total		12 000,00 €	9 645,41 €	13 000,00 €

RECETTES

Chapitres		BP 2025	CA 2025	BP 2026
70	Vente de produits fabriqués	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75	Autres produit de gestion courante	5 240,75 €	5 284,44 €	5 240,75 €
77	produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Virement d'ordre entre sections	6 759,25 €	6 759,25 €	6 759,25 €
002	Excédent reporté	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Total		12 000,00 €	12 043,69 €	13 000,00 €

0,00 € 2 398,28 € 0,00 €

Section d'investissement :

DEPENSES

Chapitres		BP 2025	CA 2025	BP 2026
001	Déficit d'investissement reporté			
O20	Dépenses imprévues d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	6 740,75 €	0,00 €	6 840,75 €
23	immobilisation en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Remboursement d'emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €
O40	Virement d'ordre entre sections	6 759,25 €	6 759,25 €	6 759,25 €
O41	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total		13 500,00 €	6 759,25 €	13 600,00 €

RECETTES

Chapitres		BP 2025	CA 2025	BP 2026
001	Excédent d'investissement reporté	3 724,33	3 724,33	5 179,03
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (excédent fonctionnement N-1)	1 211,19	1 211,19	1 398,28
16	Emprunt et dettes assimilées	61,72	0,00	19,93
O21	Virement de la section d'exploitation	1 500,00		0,00
O40	Virement d'ordre entre sections	7 002,76	7 002,76	7 002,76
O41	Subvention d'équipement	0,00	0,00	0,00
Total		13 500,00	11 938,28	13 600,00

0,00 € 5 179,03 € 0,00 €

12. DELIBERATION 2026-03-24 : ESPACE DE TRAVAIL PARTAGE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Rapporteur : Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

L'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune.

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2121-31 du Code général des Collectivités Territoriales entend, débat et arrête le compte de gestion du Receveur. Il s'agit là d'un préalable obligatoire au vote du compte administratif qui constitue l'arrêté définitif des comptes de l'exercice budgétaire.

Le compte de gestion du budget annexe « Espace de travail partagé », établi par le Receveur municipal, laisse apparaître les résultats d'exécution pour l'exercice 2025 identiques aux résultats des comptes administratifs 2025.

Aussi, le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 de l'« Espace de travail partagé » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2025 ;
- Statuant sur l'exécution du budget annexe « Espace de travail partagé » sur l'exercice 2025 au niveau des différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

Vu le budget primitif du budget annexe de « l'Espace de Travail partagé » concernant l'exercice 2025 et les décisions modificatives ;

Vu le Compte de Gestion produit par le Comptable Public ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER le compte de gestion du trésorier municipal relatif au budget annexe « Espace de travail partagé » pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**
- ✓ **D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

13. DELIBERATION 2026-03-25 : ESPACE DE TRAVAIL PARTAGE : COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Rapporteur : Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

Mme LE COQ présente au conseil municipal le compte administratif du budget annexe « Espace de travail partagé » qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Dépenses :	12 000.00 €	9 645.41 €
Recettes :	12 000.00 €	12 043.69 €

Excédent de clôture : 2 398.28 €

Investissement

	Prévues	Réalisées
Dépenses :	13 500.00 €	6 759.25 €
Recettes :	13 500.00 €	11 938.28 €

Excédent de clôture : 5 179.03 €

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, M. le Maire quitte la salle.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme Jeanne CHEREL, doyenne de l'assemblée, à la présidence de la séance pour cette délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

Vu le budget primitif du budget annexe de « l'Espace de Travail partagé » concernant l'exercice 2025 et les décisions modificatives ;

Vu le Compte de Gestion produit par le Comptable Public ;

Considérant que les résultats du projet de compte administratif pour l'exercice 2025 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

✓ **D'APPROUVER le compte administratif relatif au budget annexe « Espace de travail partagé » pour l'exercice 2025 ;**

✓ **D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

14. DELIBERATION 2026-03-26 : ESPACE DE TRAVAIL PARTAGE : AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025,

Considérant un excédent de fonctionnement de 2 398.28 €,

Considérant un excédent d'investissement de 5 179.03 €,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

Vu la délibération de ce jour approuvant le Compte Administratif,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

✓ **D'AFFECTER le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2025, soit 2 398.28 € comme suit :**

-en recette de fonctionnement pour un montant de 1000 € au chapitre R002 « excédent reporté »

-en recettes d'investissement pour un montant de 1398,28€, chapitre 106 « réserves »

✓ **D'AFFECTER le résultat de clôture de la section d'investissement 2025 soit 5 179.03 € en recette d'investissement, chapitre R001 « excédent d'investissement reporté » au budget primitif 2026 ;**

✓ **D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

15. DELIBERATION 2026-03-27 : ESPACE DE TRAVAIL PARTAGE : BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

Mme LE COQ donne lecture du budget primitif, qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement
 - o Dépenses = Recettes = 13 000.00 €
- Section d'investissement
 - o Dépenses = Recettes = 13 600.00€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

Vu la délibération de ce jour N°2026-03-25 approuvant le compte administratif 2025 de « l'Espace de travail partagé » ;

Vu la délibération de ce jour N°2026-03-26 approuvant l'affectation de résultat 2025 de « l'Espace de travail partagé » ;

Vu la commission plénière du 2 février 2026,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

✓ **D'APPROUVER le budget primitif « Espace de travail partagé » comme présenté ci-dessus.**

✓ **D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

16.COMMERCE DE KERMOUSTER : PRESENTATION DES BUDGETS

Rapporteur : Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

Mme LE COQ présente à l'assemblée le compte administratif 2025 ainsi que le budget primitif 2026 du commerce de Kermouster.

Section de fonctionnement :

DEPENSES				
Chapitres		BP 2025	CA 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	18 950,29 €	14 779,93 €	18 500,29 €
012	Charges du personnel	13 050,00 €	12 959,04 €	13 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	opérations d'ordre - amortissement	12 999,71 €	12 999,71 €	12 999,71 €
D002	déficit reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total		45 000,00 €	40 738,68 €	45 000,00 €

RECETTES				
Chapitres		BP 2025	CA 2025	BP 2026
70	Produits des services	22 006,09 €	22 358,18 €	22 725,59 €
74	Dotation, subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75	Autres produit de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	6 300,00 €	6 300,00 €	5 300,00 €
042	Ordre de transfert entre sections	12 361,00 €	12 361,00 €	12 361,00 €
R002	Excédent reporté	4 332,91 €	4 332,91 €	4 613,41 €
Total		45 000,00 €	45 352,09 €	45 000,00 €

RF-DF 0,00 € 4 613,41 € 0,00 €

Section d'investissement :

DEPENSES				
Chapitres		BP 2025	CA 2025	BP 2026
D004	Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	immobilisations corporelles	6 692,00 €	0,00 €	7 339,00 €
23	immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	12 361,00 €	12 361,00 €	12 361,00 €
041	Opérations patrimoniales (ordre)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total		19 053,00 €	12 361,00 €	19 700,00 €

RECETTES				
Chapitres		BP 2025	CA 2025	BP 2026
R001	Excédent d'investissement reporté	6 052,62 €	6 052,62 €	6 691,33 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunt et dettes assimilées	0,67 €	0,00 €	8,96 €
20	immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	immobilisation en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	opérations d'ordre de transfert entre section	12 999,71 €	12 999,71 €	12 999,71 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total		19 053,00 €	19 052,33 €	19 700,00 €

RI-DI 0,00 € 6 691,33 € 0,00 €

M. JUMEL indique que l'ouverture de la Cambuse durant les deux mois d'été coûte très peu à la commune. En effet, l'excédent de fonctionnement couvre quasiment la subvention versée par la commune.

Arrivée de Mme GUILLOU Catherine à 17H53

17. DELIBERATION 2026-03-28 : COMMERCE DE KERMOUSTER : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Rapporteur : Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

L'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune.

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2121-31 du Code général des Collectivités Territoriales entend, débat et arrête le compte de gestion du Receveur. Il s'agit là d'un préalable obligatoire au vote du compte administratif qui constitue l'arrêté définitif des comptes de l'exercice budgétaire.

Le compte de gestion du budget annexe « Commerce de Kermouster », établi par le Receveur municipal, laisse apparaître les résultats d'exécution pour l'exercice 2025 identiques aux résultats des comptes administratifs 2025.

Aussi, le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 du « Commerce de Kermouster » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2025 ;
- Statuant sur l'exécution du budget annexe « Commerce de Kermouster » sur l'exercice 2025 au niveau des différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

Vu le budget primitif du « Commerce de Kermouster » concernant l'exercice 2025 et les décisions modificatives ;

Vu le Compte de Gestion produit par le Comptable Public ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

✓ **D'APPROUVER le compte de gestion du trésorier municipal relatif au budget annexe « Commerce de Kermouster » pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

✓ **D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

18. DELIBERATION 2026-03-29 : COMMERCE DE KERMOUSTER : COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Rapporteur : Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

Mme LE COQ présente au conseil municipal le compte administratif du budget annexe « Commerce de Kermouster » qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Dépenses :	45 000.00	40 738.68 €
Recettes :	45 000.00	45 352.09 €

Excédent de clôture : 4 613.41 €

Investissement

	Prévues	Réalisées
Dépenses :	19 053.00 €	12 361.00 €
Recettes :	19 053.00 €	19 052.33 €

Excédent de clôture : 6 691.33 €

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, M. le Maire quitte la salle.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme Jeanne CHEREL doyenne de l'assemblée, à la présidence de la séance pour cette délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

Vu le budget primitif budget annexe du « commerce de Kermouster » concernant l'exercice 2025 et les décisions modificatives

Vu le Compte de Gestion produit par le Comptable Public ;

Considérant que les résultats du projet de compte administratif pour l'exercice 2025 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER le compte administratif relatif au budget annexe « Commerce de Kermouster » pour l'exercice 2025.**
- ✓ **D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

19. DELIBERATION 2026-03-30 : COMMERCE DE KERMOUSTER : AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025,

Considérant un excédent de fonctionnement de 4 613.41 €,

Considérant un excédent d'investissement de 6 691.33 €,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2025,

Il est demandé au conseil municipal s'il adopte les affectations suivantes :

- **Section de fonctionnement :**
 - R002 - (excédent de fonctionnement reporté) : 4 613.41 €
- **Section d'investissement :**

- R001 - (excédent d'investissement reporté) : 6 691.33 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4,

Vu la délibération de ce jour approuvant le Compte Administratif,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'AFFECTER le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2025, soit 4 613.41€ au chapitre R002 « Résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2026 ;**
- ✓ **D'AFFECTER le résultat de clôture de la section d'investissement 2025 soit 6 691.33 € au chapitre R001 « excédent d'investissement reporté » du budget primitif 2026 ;**
- ✓ **D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

20. DELIBERATION 2026-03-31 : COMMERCE DE KERMOUSTER : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026

Rapporteur : Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

Vu la présentation du budget primitif 2026, section de fonctionnement du « Commerce de Kermouster », une subvention de fonctionnement de 5 300 € est nécessaire à l'équilibre budgétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission plénière du 2 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER l'attribution de la subvention de fonctionnement de 5 300 € au budget annexe « Commerce de Kermouster » 2026, tels que présenté ci-dessus**
- ✓ **D'INSCRIRE les dépenses au budget primitif de la commune 2026, section de fonctionnement.**
- ✓ **D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier**

21. DELIBERATION 2026-03-32 : COMMERCE DE KERMOUSTER : BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

Mme LE COQ donne lecture du budget primitif, qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement
 - o Dépenses = Recettes = 45 000,00€
- Section d'investissement
 - o Dépenses = Recettes = 19 700,00€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

Vu la délibération N°2026-03-29 ce jour approuvant le compte administratif 2025 du « Commerce de Kermouster » ;

Vu la délibération N°2026-03-30 de ce jour approuvant l'affectation des résultats 2025 du « Commerce de Kermouster » ;

Vu la délibération de ce jour n°2026-03-31 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement par le budget principal au budget annexe « Commerce de Kermouster »

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER le budget primitif « Commerce de Kermouster » comme présenté ci-dessus.**
- ✓ **D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier**

22. DELIBERATION 2026-03-33 BUDGET CAISSE DES ECOLES : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026

Rapporteur : Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

Mme LE COQ indique que chaque année, le budget principal verse une subvention au budget annexe « Caisse des Ecoles » lui permettant d'équilibrer son budget.

Le budget « Caisse des Ecoles » est voté par la commission composée d'élus et de parents d'élèves.

A titre d'information, Mme LE COQ présente le budget « Caisse des écoles » à l'assemblée.

Vu la présentation du budget primitif 2026, section de fonctionnement de la « Caisse des écoles », une subvention de fonctionnement de 100 000 € est nécessaire à l'équilibre budgétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission plénière du 2 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER l'attribution de la subvention de 100 000 € au budget « caisse des écoles » 2026, tels que présenté ci-dessus**
- ✓ **D'INSCRIRE les dépenses au budget primitif de la commune 2026, section de fonctionnement.**
- ✓ **D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier**

23. DELIBERATION 2026-03-34 : BUDGET CCAS : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026

Rapporteur : Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

Mme LE COQ présente, à titre d'information, le budget du CCAS et indique que chaque année, le budget principal verse une subvention au budget annexe CCAS lui permettant d'équilibrer son budget.

Mme LE COQ propose de verser 11 300 € au titre de l'année 2026, pour permettre au CCAS de financer :

- Le repas des aînés
- Les colis de Noël
- Les secours d'urgence
- Les subventions diverses aux associations caritatives relevant de sa compétence

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission plénière du 2 février 2026,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'approuver l'attribution d'une subvention de 11 300 € au budget « CCAS » 2026, tels que présenté ci-dessus**
- ✓ **D'inscrire la dépense au budget primitif de la commune 2026 section de fonctionnement.**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier**

24. DELIBERATION 2026-03-35 : TAUX D'IMPOSITION 2026

Rapporteur : M. Le Maire

M. le Maire propose de maintenir les mêmes taux que ceux votés par l'assemblée en 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

✓ De valider les taux suivants :

- *Taxe foncière bâti : 39,09%*
- *Taxe foncière non bâti : 74,53%*
- *Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,93%*

✓ D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

M. le Maire informe que les taux sont identiques depuis le début de la mandature

25. BUDGET PRINCIPAL : PRESENTATION DES BUDGETS

Rapporteur : Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

Madame LE COQ présente le tableau suivant, qui détaille les résultats budgétaires de l'année 2025 ainsi que la projection de nos dépenses recettes en 2026 :

Section d'investissement :

DEPENSES				
Chapitres		BP 2025	CA 2025	BP 2026
O11	Charges à caractère général	551 023.14 €	431 915.17 €	534 250.00 €
O12	Charges du personnel	689 600.00 €	667 519.27 €	685 000.00 €
O14	Atténuations de produits	2 000.00 €	1 155.00 €	2 000.00 €
O23	Virement section investissement	368 600.00 €	0.00 €	354 924.55 €
65	Autres charges de gestion courante	226 100.00 €	219 632.66 €	233 602.00 €
66	Charges financières	32 861.35 €	32 519.26 €	37 719.50 €
67	Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
68	Dotations et provisions	600.00 €	0.00 €	1.30 €
O42	Virement d'ordre entre sections	51 067.51 €	233 514.16 €	65 502.65 €
Total		1 921 852.00 €	1 586 255.52 €	1 913 000.00 €
RECETTES				
Chapitres		BP 2025	CA 2025	BP 2026
70	Produits des services	172 500.00 €	190 036.83 €	171 100.00 €
73	Impôts et taxes	119 000.00 €	122 780.68 €	121 840.00 €
731	fiscalité locale	1 005 100.00 €	1 003 620.05 €	1 003 300.00 €
74	Dotation, subventions	547 990.00 €	513 372.81 €	541 600.00 €
75	Autres produit de gestion courante	68 000.00 €	75 801.75 €	70 000.00 €
76	Produits financiers	10.00 €	9.30 €	10.00 €
O42	transfert entre sections	0.00 €	27 578.46 €	0.00 €
77	Produits exceptionnels	1 000.00 €	166 475.50 €	150.00 €
78	reprises sur amortissement	0.00 €	840.18 €	0.00 €
O16	apa	0.00 €	0.00 €	0.00 €
O13	Atténuation de charge	8 252.00 €	15 184.53 €	5 000.00 €
OO2	Excédent reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total		1 921 852.00 €	2 115 700.09 €	1 913 000.00 €
	Résultat section		529 444.57 €	

DEPENSES				
Chapitres		BP 2025	CA 2025	BP 2026
001	Déficit d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	247 972.15 €
040	Virement d'ordre entre sections	0.00 €	27 578.46 €	0.00 €
041	opération patrimoniale	134 328.90 €	134 328.90 €	31 301.28 €
045	opération réelle pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	132 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	73 558.45 €	42 162.26 €	28 455.52 €
21	Immobilisations corporelles	2 699 122.13 €	1 456 921.48 €	1 470 606.66 €
23	Immobilisations en cours	90 461.00 €	90 460.68 €	0.00 €
16	Remboursement d'emprunts	153 727.00 €	152 099.66 €	177 245.09 €
28	amortissements des immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €
204	subventions d'équipement versées	351 652.08 €	57 670.09 €	350 919.30 €
27	Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total		3 502 849.56 €	1 961 221.53 €	2 438 500.00 €
RECETTES				
Chapitres		BP 2025	CA 2025	BP 2026
001	Excédent d'investissement reporté	63 132.72 €	63 132.72 €	0.00 €
10	Dotations	719 708.18 €	694 372.30 €	772 444.57 €
13	Subventions d'investissement	692 216.77 €	250 716.64 €	579 918.00 €
16	Emprunt et dettes assimilées	998 867.82 €	650.00 €	621 208.95 €
20	immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
204	subventions déquipement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
021	immobilisations corporelles	215 694.66 €	193 962.66 €	0.00 €
23	immobilisations en cours	90 461.00 €	0.00 €	0.00 €
27	autres immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €
024	Cessions sur immobilisation	145 000.00 €	0.00 €	0.00 €
040	operation de transfert entre section	51 067.51 €	233 514.16 €	65 502.65 €
041	opération patrimoniales	134 328.90 €	134 328.90 €	31 301.28 €
045	Opérations sous mandat	23 772.00 €	142 572.00 €	13 200.00 €
021	Virement section de fonctionnement	368 600.00 €	0.00 €	354 924.55 €
Total		3 502 849.56 €	1 713 249.38 €	2 438 500.00 €
	Résultat Section	0.00 €	-247 972.15 €	0.00 €

- **Projets d'investissement 2026**

Mme LE COQ présente tableau des investissements par opérations, suivant les devis reçus, planifiés par la commission plénière du 2 février 2026, (annexe 1),

26. DELIBERATION 2026-03-36 : BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Rapporteur : Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

L'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune.

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2121-31 du Code général des Collectivités Territoriales entend, débat et arrête le compte de gestion du Receveur. Il s'agit là d'un préalable

obligatoire au vote du compte administratif qui constitue l'arrêté définitif des comptes de l'exercice budgétaire.

Le compte de gestion du budget principal, établi par le Receveur municipal, laisse apparaître les résultats d'exécution pour l'exercice 2025 identiques aux résultats des comptes administratifs 2025.

Aussi, le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 du budget principal et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2025 ;
- Statuant sur l'exécution du budget principal sur l'exercice 2025 au niveau des différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 simplifiée applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le budget primitif du budget principal concernant l'exercice 2025 et les décisions modificatives

Vu le Compte de Gestion produit par le Comptable Public ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

✓ **D'APPROUVER le compte de gestion du trésorier municipal relatif au budget principal pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

✓ **D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

27. DELIBERATION 2026-03-37 : BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Rapporteur : Mme LE COQ, Première Adjointe en charge des finances

Mme LE COQ donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2025 de la commune qui s'arrête comme suit :

Section de fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	1 921 852.00 €	1 586 255.52 €
Recettes	1 921 852.00 €	2 115 700.09 €

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement est de 529 444,57 €

Section d'investissement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	3 502 849.56 €	1 961 221.53 €
Recettes	3 502 849.56 €	1 713 249.38 €

Le déficit de clôture de la section d'investissement est de 247 972,15 €

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, M. le Maire quitte la salle.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme Jeanne CHEREL, doyenne de l'assemblée, à la présidence de la séance pour cette délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 simplifiée applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le budget primitif du budget principal commune concernant l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

Vu le Compte de Gestion produit par le Comptable Public ;

Considérant que les résultats du projet de compte administratif pour l'exercice 2025 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER le compte administratif relatif au budget principal pour l'exercice 2025 ;**
- ✓ **D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

28. DELIBERATION 2026-03-38 : BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

Mme LE COQ, rappelle que les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2025 s'établissent comme suit :

⇒ **Section de fonctionnement** : L'excédent de clôture est de 529 444.57 €

⇒ **Section d'investissement** : Le déficit de clôture est de 247 972.15 €

Principes de l'affectation des résultats :

- L'affectation de résultat décidée par l'assemblée délibérante doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, tel qu'il apparaît au compte administratif.
- Le solde d'exécution de la section d'investissement du compte administratif est purement et simplement reporté, quel qu'il soit, en section d'investissement sur la ligne budgétaire du budget primitif (« D001 » pour un déficit et « R001 » pour un excédent).
- Le solde d'exécution de la section de fonctionnement est ventilé pour partie en transfert au 1068 section d'investissement « excédent de fonctionnement capitalisé », le reste en section de fonctionnement R002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312- 1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 simplifiée applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération de ce jour N°2026-03-37 approuvant le Compte Administratif 2025,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **DE REPRENDRE le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2025 soit 529 444.57 € au compte R1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget primitif 2026 ;**
- ✓ **DE REPRENDRE le résultat de clôture de la section d'investissement 2025 soit 247 972.15 € au compte D001 « solde d'exécution de la section d'investissement » au budget primitif 2026.**
- ✓ **D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

29. DELIBERATION 2026-03-39 : BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

Le tableau des investissements est présenté par opérations en annexe 1, suivant les devis reçus.

Madame Le Coq donne lecture du Budget Primitif 2026 de la Commune :

- Section de fonctionnement
Dépenses = Recettes = 1 913 000.00 €
- Section d'investissement
Dépenses = Recettes = 2 438 500.00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 simplifiée applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération N°2026-03-37 de ce jour approuvant le compte administratif 2025 du budget principal « Commune » ;

Vu la délibération N°2026-03-38 de ce jour approuvant l'affectation des résultats 2025 du budget principal « Commune » ;

Vu la présentation budgétaire précédemment débattue,

Vu les investissements et Restes à Réaliser débattus en commissions plénières des 2 février et 16 février mars 2026 ;

Vu les commissions plénières des 2 et 16 février 2026,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER le budget primitif de budget principal de la commune comme présenté ci-dessus.**
- ✓ **D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5%
- Investissement : 7.5%

30. BUDGET PORT DE PLAISANCE : PRESENTATION DES BUDGETS

Rapporteur : M. Yoann JUMEL, Conseiller délégué en charge du port de plaisance

M. le Maire présente le tableau suivant, qui détaille les résultats budgétaires de l'année 2025 ainsi que la projection de nos dépenses recettes en 2026 :

Section de fonctionnement :

DEPENSES				
Chapitres		BP 2025	CA 2025	BP 2026
OO2	déficit d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €
11	Charges à caractère général	665 210.00 €	559 110.70 €	604 645.00 €
12	Charges du personnel	286 391.70 €	277 695.28 €	294 950.00 €
65	Autres charges de gestion courante	18 919.32 €	15 778.37 €	18 450.00 €
66	Charges financières	26 392.95 €	26 392.95 €	23 234.76 €
67	Charges exceptionnelles	3 020.00 €	2 595.00 €	3 020.00 €
68	Dotations et provisions	1 000.00 €	0.00 €	108 450.43 €
O42	Virement d'ordre entre sections	515 088.26 €	515 087.75 €	369 609.81 €
O23	Virement à la section d'investissement	42 000.00 €	0.00 €	5 500.00 €
Total		1 558 022.23 €	1 396 660.05 €	1 427 860.00 €
RECETTES				
Chapitres		BP 2025	CA 2025	BP 2026
70	Produits des services	909 700.00 €	834 067.97 €	885 000.00 €
74	subventions d'exploitation	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
75	Autres produit de gestion courante	198 000.00 €	195 540.55 €	194 500.00 €
76	produits financiers	13 800.00 €	11 512.27 €	7 000.00 €
77	Produits exceptionnels	42 544.00 €	48 494.03 €	2 500.00 €
78	reprise sur provision	130 114.53 €	105 250.60 €	82 164.05 €
13	Atténuation de charge	42.02 €	0.00 €	150.00 €
42	opération d'ordre de transfert entre sections	202 518.90 €	202 518.90 €	202 518.90 €
OO2	Excédent reporté	53 302.78 €	53 302.78 €	54 027.05 €
Total		1 558 022.23 €	1 450 687.10 €	1 427 860.00 €
		0.00 €	54 027.05 €	

Section d'investissement :

DEPENSES				
Chapitres		BP 2025	CA 2025	BP 2026
O20	Dépenses imprévues	17 118.69 €	0.00 €	0.00 €
O40	amortissement subventions	202 518.90 €	202 518.90 €	202 518.90 €
20	Immobilisations incorporelles	40 895.00 €	21 955.00 €	18 590.00 €
21	Immobilisations corporelles	740 751.33 €	302 236.03 €	612 922.49 €
23	immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16	Remboursement d'emprunts	96 644.31 €	96 644.31 €	97 626.61 €
O41	operation patrimoniale	30 230.00 €	30 230.00 €	633.00 €
Total		1 128 158.23 €	653 584.24 €	932 291.00 €
RECETTES				
Chapitres		BP 2025	CA 2025	BP 2026
OO1	Excédent d'investissement reporté	379 093.79 €	379 093.79 €	278 226.30 €
10	Excédent de fonctionnement N-1 reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13	Subventions d'investissement	11 055.94 €	0.00 €	67 555.00 €
16	Emprunt et dettes assimilées	222 168.24 €	0.00 €	213 766.89 €
21	immobilisations corporelles	7 916.00 €	7 399.00 €	0.00 €
O21	Virement de la section d'exploitation	42 000.00 €	0.00 €	5 500.00 €
O41	operation patrimoniale	30 230.00 €	30 230.00 €	633.00 €
O40	operation de transfert entre section	515 088.26 €	515 087.75 €	366 609.81 €
23	immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total		1 207 552.23 €	931 810.54 €	932 291.00 €
		79 394.00 €	278 226.30 €	

31. DELIBERATION 2026-03-40 : BUDGET PORT DE PLAISANCE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Rapporteur : M. Yoann JUMEL, Conseiller délégué en charge du port de plaisance

L'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune.

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2121-31 du Code général des Collectivités Territoriales entend, débat et arrête le compte de gestion du Receveur. Il s'agit là d'un préalable obligatoire au vote du compte administratif qui constitue l'arrêté définitif des comptes de l'exercice budgétaire.

Le compte de gestion du budget annexe « Port de Plaisance », établi par le Receveur municipal, laisse apparaître les résultats d'exécution pour l'exercice 2025 identiques aux résultats des comptes administratifs 2025.

Aussi, le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 du « Port de Plaisance » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 ;
- Statuant sur l'exécution du budget annexe « Port de Plaisance » sur l'exercice 2025 au niveau des différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

Vu le budget primitif du « Port de Plaisance » concernant l'exercice 2025 et les décisions modificatives

Vu le Compte de Gestion produit par le Comptable Public ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le compte de gestion du trésorier municipal relatif au budget annexe « Port de Plaisance » pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- ✓ **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

32. DELIBERATION 2026-03-41 : BUDGET PORT DE PLAISANCE : COMPTE ADMINISTRATIF 2025

M. Yoann JUMEL, Conseiller délégué en charge du port de plaisance

M. Le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2025 du Port de Plaisance qui s'arrête comme suit :

Section de fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	1 558 022.23 €	1 396 660.05 €
Recettes	1 558 022.23 €	1 450 687.10 €

L'excédent de clôture est de 54 027.05 €

Section d'investissement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	1 128 154.23 €	653 584.24 €
Recettes	1 207 552.23 €	931 810.54 €

L'excédent de clôture est de 278 226.30 €

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, M. le Maire quitte la salle.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner à Mme Jeanne CHEREL, doyenne de l'assemblée, à la présidence de la séance pour cette délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

Vu le budget primitif du budget « port de plaisance » concernant l'exercice 2025 et les décisions modificatives ;

Vu le Compte de Gestion produit par le Comptable Public ;

Considérant que les résultats du projet de compte administratif pour l'exercice 2025 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER le compte administratif relatif au budget « Port de Plaisance » pour l'exercice 2025.**
- ✓ **D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

33. DELIBERATION 2026-03-42 : BUDGET PORT DE PLAISANCE : AFFECTATION DES RESULTATS

M. Yoann JUMEL, Conseiller délégué en charge du port de plaisance

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025,

Considérant :

⇒ **Section de fonctionnement** : L'excédent de clôture est de 54 027.05 €

⇒ **Section d'investissement** : L'excédent de clôture est de 278 226.30 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2025,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;
Vu la délibération N° 2026-03-41 de ce jour approuvant le compte administratif ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **DE REPENDRE le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2025 soit 54 027.05 € au compte R002 « résultat d'exploitation reporté » du budget primitif 2026 ;**
- ✓ **DE REPENDRE le résultat de clôture de la section d'investissement 2025 soit 278 226.30 € au compte R001 « solde d'exécution de la section d'investissement » du budget primitif 2026.**
- ✓ **D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

34. DELIBERATION 2026-03-43 : BUDGET PORT DE PLAISANCE : BUDGET PRIMITIF 2026

M. Yoann JUMEL, Conseiller délégué en charge du port de plaisance

M. le Maire présente tableau des investissements par opérations, suivant les devis reçus, planifiés par la commission plénière du 16 février 2026 et la commission du port du 24 février 2026 (annexe 2).

Vu la présentation budgétaire effectuée précédemment,
Monsieur Le Maire donne lecture du Budget Primitif 2026 « Port de Plaisance ».

- Section de fonctionnement
Dépenses = Recettes = 1 427 860.00€

- Section d'investissement
Dépenses = Recettes = 932 291.00€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;
Vu la délibération n°2026-03-41 de ce jour approuvant le compte administratif 2025 du budget « Port de Plaisance » ;
Vu la délibération n°2026-03-42 de ce jour approuvant l'affectation des résultats 2025 du budget « Port de Plaisance » ;
Vu la commission du port du 24 février 2026,
Vu la commission plénière du 16 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER le budget du « Port de Plaisance » comme présenté ci-dessus.**
- ✓ **D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier**

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5%
- Investissement : 7.5%

35. INFORMATIONS

*M. JUMEL rappelle que les inscriptions pour la course du Lézard du 8 mars sont ouvertes sur le site IKINOA. (Marche, 2 nouveaux parcours de 10 et 19 km et courses enfants), avec restauration sur place. De plus, les membres de l'APE s'excusent dès à présent auprès des riverains pour la gêne occasionnée et pour les modifications de circulation que pourraient entraîner le passage des courses car les axes doivent être sécurisés au titre du plan Vigipirate.

*Mme LE BRIAND informe que la commission de sécurité s'est rendue ce jour à l'EHPAD les Mouettes et a rendu un avis favorable sur les nouveaux appartements et bureaux.

* Mme LE BRIAND informe que le chemin piétonnier qui descend du square du souvenir au port est de nouveau accessible.

*M. MENOU informe que l'USTPL organise une brocante le dimanche 1^{er} mars à la salle Georges Brassens.

*M. MENOU informe que le foyer socio-éducatif du collège Chombart de Lauwe organise une soirée irlandaise le 28 mars à la salle Georges Brassens. Le FSE remercie d'ailleurs la commune pour la mise à disposition de la salle à titre gratuit.

*M. MENOU informe que des travaux d'installation d'un plateau ralentisseur vont avoir lieu sur la rue du Trioux du 9 au 19 mars afin de réduire la vitesse. Les riverains ont été informés de la fermeture de cette route durant cette période.

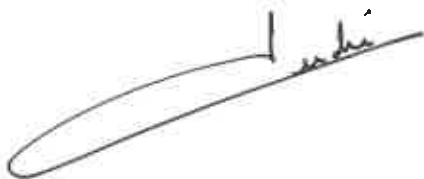
*M. ANDRE informe de l'avancée des travaux de la place du centre : la rue de la Libération sera réouverte dès le 2 mars. La création des passages piétons est en cours de réalisation, en demie-chaussée, et des travaux de nuit auront lieu du 2 au 6 mars, de 20H00 à 6H00.

*Prochain conseil municipal : 12 mars 2026

36. QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire lève la séance à 20H06

Le Secrétaire de séance,
M. ANDRE Yanick



Le Maire,
M. PARANTHOËN Henri



ANNEXE 1 :
BUDGET PRINCIPAL : INVESTISSEMENTS

Opér	Projets	reports	Subvention attendue	bp 2026
11	Voirie			
204182	poulopry	15 157.41 €	-	
204182	dépose Eclairage Public Beg An arvor	812.50 €	-	
2151	marquage rue st christophe	6 290.99 €	-	
204182	Eclairage Public lotissement des 3 mâts du trieux	538.20 €	-	
204182	pose mât et lanterne beg an arvor FG0701		-	1 438.42 €
2151	effacement réseaux impasse beg an arvor		-	8 415.97 €
2152	programme de voirie 2025	7 194.00 €	-	
2152	Route de Pontol		-	50 000.00 €
2152	Trottoirs impasse St Jean		-	20 000.00 €
2152	programme de voirie 2025 (Beg An Arvor)	6 804.00 €	-	
212	descente square du GR34	5 500.00 €	-	
212	descente square du GR34	3 859.36 €	-	
2152	rue du clos (sécurisation)	3 630.62 €	-	
2152	rue st christophe (sécurisation)	1 979.35 €	-	
203	analyse enrobé rue du trieux/st christophe	1 122.00 €	-	
2151	marquages au sol	5 191.25 €	-	
2152	MO	5 150.00 €	-	
2152	MO rue des écoles	8 500.00 €	-	
2152	MO rue du prioly	14 750.00 €	-	
2151	pose drain et refection rue du trieux		-	4 886.55 €
204182	SDE rue st jean	8 510.00 €	-	
204182	SDE 3 ormes	97 868.00 €	-	67.72 €
204182	foyer A410/407 résidence ker nevez		-	1 248.00 €
204182	rénovation EP 35 foyers		-	12 915.70 €
204182	rénovation EP parking coté église		-	1 084.00 €
2151	Chicane rue du Trieux		-	15 000.00 €
2151	plateau rue st christophe		-	21 900.00 €
212	grille wc descente du port		-	2 000.00 €
2152	marquages au sol		-	3 439.00 €
204182	eclairage solaire au port		-	11 000.00 €
	Total	192 857.68 €	0.00 €	153 395.36 €
14	Ecole			
2181	Réaménagement des cours (ANS+FIP)		20 000.00 €	28 180.00 €
2135	volet école maternelle	1 557.34 €		1 500.00 €
2135	bloc porte sortie cours école	2 560.94 €		
2184	Mobilier classe Mme Forestier			5 130.00 €
	Total	4 118.28 €	20 000.00 €	34 810.00 €
19	Travaux divers bâtiments			

2135	VMC bibliothèque			1 000.00 €
2181	baches protection cellules atelier			0.00 €
2135	fenêtres presbytère	13 440.83 €		
2188	Réfrigérateur services technique			300.00 €
	Total	13 440.83 €	0.00 €	1 300.00 €
23	Matériel outillages de voirie Services Techniques			
2158	transpalette	358.80 €		
2158	matériels divers			1 500.00 €
2157	chargeur + masse			20 400.00 €
2157	tondeuse			0.00 €
2157	ponceuse exentrique			603.00 €
2157	nettoyeur HP honda			1 990.00 €
2157	poste à souder			3 500.00 €
2157	broyeur d'accotement			9 000.00 €
2157	remorque tracteur			15 000.00 €
2157	découpeur ponceur			254.00 €
2157	grappin kubota			0.00 €
	Total	358.80 €	0.00 €	52 247.00 €
29	Place du centre			
203	M. œuvre VRD	18 750.02 €		
203	M. oeuvre	8 583.50 €		
204182	SDE place du centre	46 778.93 €		
204182	SDE rue du port	43 673.71 €		
204182	SDE rue du 8 mai	74 584.49 €		
2151	SPS			1 347.00 €
2151	voirie	874 900.00 €		46 795.00 €
2151	aménagement paysager	122 255.63 €		1 500.00 €
2135	toilettes publiques			50 000.00 €
1323	contrat de territoire		85 979.00 €	rar
1321	DETR rue du 8 mai		104 561.00 €	bp
1321	DETR 2ème tranche		100 000.00 €	21456rar+78544bp
458202	Département		13 200.00 €	bp
1321	DETR 1ère tranche		128 564.00 €	rar
	Total	1 189 526.28	432 304.00	99 642.00
31	Véhicules			
	Total	0.00 €	0.00 €	0.00 €
44	Autres matériels et outillage de voirie			
	Total	0.00 €	0.00 €	0.00 €
50	Salle Polyvalente			
2135	bardage pignon			1 500.00 €
2135	local de rangement + sas			
2135	réfection sanitaires			0.00 €
2135	Porte secours			5 740.00 €

	Total	0.00 €	0.00 €	7 240.00 €
55	Cantine Scolaire			
2188	Four			9 000.00 €
	Total	0.00 €	0.00 €	9 000.00 €
56	Mairie			
2135	porte+ sas			
2135	Rénovation des huisseries bureaux arrière	3 750.00 €		1 384.00 €
	Total	3 750.00 €	0.00 €	1 384.00 €
58	Espace Intergénérationnel			
	Total	0.00 €	0.00 €	0.00 €
62	stade			
2135	pare ballon coté armor	235.32 €		
	Total	235.32 €	0.00 €	0.00 €
72	Sécurisation rénovation église			
	Total	0.00 €	0.00 €	0.00 €
73	Camping			
2188	Sèche-linge			490.00 €
	Total	0.00 €	0.00 €	490.00 €
74	Mobilier urbain			
2184	tables craquelais et square			500.00 €
	Total	0.00 €	0.00 €	500.00 €
75	Sécurité signalétique			
2152	radar pédagogique			0.00 €
2152	Signalétique camping	572.34 €		
2152	panneaux de police certifiés			1 364.00 €
2152	panneaux de plage			1 200.00 €
2152	signalétique parkings/commerces			10 000.00 €
2152	barrières/plots marché			1 000.00 €
	Total	572.34 €	0.00 €	13 564.00 €
76	Illuminations			
2157	illuminations			9 800.00 €
	Total	0.00 €	0.00 €	9 800.00 €
77	Travaux intérieurs église St Jean Baptiste			
	Total	0.00 €	0.00 €	0.00 €
78	Parking des écoles			
	Total	0.00 €	0.00 €	0.00 €

79	Cimetières			
2135	portail kermouster			10 890.00 €
	Total	0.00 €	0.00 €	10 890.00 €
80	Salle des sports			
	Total	0.00 €	0.00 €	0.00 €
81	budget participatif			
2188	projet			10 000.00 €
	Total	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
82	Logements communaux			
2135	volet mme menguy			1 600.00 €
	Total	0.00 €	0.00 €	1 600.00 €
84	Aire multimodale			
204182	fourniture et pose armoire de comptage	5 594.22 €		
21538	effacement de réseaux	325.37 €		
2152	consuel parc à vélos	192.00 €		
2152	rack à vélo aire de covoit			2 000.00 €
2152	Poubelles			500.00 €
	Total	6 111.59 €	0.00 €	2 500.00 €
86	Aménagement bois de lan goc			
2152	Signalétique			1 000.00 €
1328	Subvention Leader (LTC)		43 106.00 € bp	
	Total	0.00 €	43 106.00 €	1 000.00 €
87	Routoirs à lin			
	Total	0.00 €	0.00 €	0.00 €
88	Chapelles			
	Total	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Divers			
20415331	fonds de concours véhicules			2 952.00 €
	Total	0.00 €	0.00 €	2 952.00 €
	TOTAL GENERAL	1 410 971.12 €	495 410.00 €	412 314.36 €

ANNEXE 2 :
BUDGET PORT DE PLAISANCE : INVESTISSEMENTS

<i>chap</i>	<i>article</i>	<i>opèr</i>	<i>travaux</i>	<i>report 2025</i>	<i>projets 2026</i>
20	2031	60	AMO réalisation 2024à2026	17 610.00 €	
	2031	60	AMO préparation 2024à2026	980.00 €	
			TOTAL	18 590.00 €	0.00 €
21	2135	61	escalier hangar noir		1 000.04 €
		CAP	évier salle de réunion	2 393.30 €	
		36	détecteur de fuites	6 945.40 €	
		BAR	renovation bar		160 000.00 €
		BAR	diagnostic structures bois		2 800.00 €
		BAR	diagnostic erp		3 145.00 €
	2138	55	éclairage public parking		11 000.00 €
	2153	60	remplacement pontons	377 038.75 €	
		57	marégraphe+câble yacht porte		30 000.00 €
		CAP	réfrigérateur		300.00 €
	2181	59	barrière pour usagers		10 000.00 €
	2182	36	moteur an diwaler 3		8 300.00 €
			TOTAL	386 377.45 €	226 545.04 €
			TOTAL GENERAL	404 967.45 €	226 545.04 €